



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Chine

Question écrite n° 46398

Texte de la question

M. Philippe Kemel appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les prélèvements forcés d'organes sur les pratiquants de *Falun gong* et autres prisonniers de Chine. En effet, ce pays occupe le deuxième rang mondial dans le domaine des greffes d'organes. La Chine admet ouvertement qu'elle utilise des prisonniers, alors qu'elle s'est engagée, en 2007, auprès de l'assemblée générale de l'Association médicale mondiale à Copenhague, à mettre fin au prélèvement d'organes sur des prisonniers exécutés. Il lui demande quelle est la position de la France à ce sujet.

Texte de la réponse

La France ne dispose pas d'informations vérifiées sur les pratiques de prélèvement d'organes en Chine. En 2007, la Chine a rendu illégal le trafic d'organes. En novembre 2012, le vice-ministre de la santé Huang Jiefu avait annoncé la volonté du gouvernement de mettre fin aux prélèvements d'organes sur les prisonniers condamnés à mort. La France entend continuer ses efforts en faveur du respect en Chine des droits et libertés fondamentaux. Elle le fait à titre bilatéral et dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'Homme dont la dernière session s'est tenue en juin 2013 en Chine.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Kemel](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46398

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13021

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 50